



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2025 - 809

CONVENTION DE FORMATION AU PROFIT DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE TAVERNY AVEC L'ORGANISME G-FORMA

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2 de l'arrêté du 3 août 2007 relatif aux formations à l'armement des agents de police municipale et aux certificats de moniteur de police municipale en maniement des armes et de moniteur de police municipale en bâtons et techniques professionnelles d'intervention,

Considérant que les agents de la police municipale de Taverny doivent suivre des formations d'entraînements ;

Considérant que l'organisme G-FORMA propose quatre sessions de formations d'entraînements, dont deux sessions portant sur l'entraînement au bâton de défense télescopique (BDT) et deux sessions sur l'entraînement à l'usage du gaz à effet incapacitant lacrymogène (GAIL) ;

Considérant les termes du devis FE-MBTPI-00005 du 10 novembre 2025 proposé par l'organisme de formation G-FORMA ;

Considérant en conséquence la nécessité de signer une convention avec l'organisme de formation G-FORMA ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20251112-AR2025_809-AR-1-1_1

Réception en sous-préfecture le : 14/11/2025

Publication le : 14 NOV. 2025

DÉCIDE

Article 1^{er} :

La convention relative à la formation intitulé « Formation d'entraînement en gestes techniques professionnels d'intervention (GTPI) – Bâtons et Gail », au profit des agents de police municipale de la Commune de Taverny, est acceptée et signée avec l'organisme de formation G-FORMA, 27 boulevard du 11 novembre 1918, 95220 Herblay-sur-Seine.

N° SIRET : 93983567400010

Article 2 :

Quatre sessions de formation sont prévues sur l'année 2025, dont deux sessions portant sur l'entraînement au bâton de défense télescopique (BDT) et deux sessions sur l'entraînement à l'usage du gaz à effet incapacitant lacrymogène (GAIL).

Article 3 :

Les formations se dérouleront au second semestre de l'année 2025, selon un calendrier arrêté d'un commun accord entre les parties.

Article 4 :

Le montant de la participation à la formation est de 1 200 € (MILLE DEUX CENT EUROS). Le règlement sera effectué par mandat administratif auprès de l'organisme G-FORMA, sur présentation de facture via CHORUS-PRO.

Article 5 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2025 et suivant.

Article 6 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 7 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 12 novembre 2025



Le Maire,


Florence PORTELLI